



Commune de Labrousse
3 PLACE DE LA FONTAINE
15130 LABROUSSE

Envoyé en préfecture le 02/10/2023
Reçu en préfecture le 02/10/2023
Publié le
ID : 015-211500855-20230929-2023_22-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

CANTAL

Arrondissement

AURILLAC

Canton

VIC-SUR-CERE

Séance du 29 septembre 2023

Délibération : N° 2023-22

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

Présent(s) :

Mrs PRADAL Gérard, AURATUS Eric, LAMOUREUX Nicolas, NOEL Géraud, OUSTRY Michel, THER Benoit BRUEL Marcel, DAUDE Thierry, Mmes CHASSAGNE Chrystel, MALGOUZOU Nathalie, PUYBOUFFAT Delphine, Mme AMARAL Emmanuelle,

Absent(s) :

TOURLAN Anne, BADUEL Sébastien,

Secrétaire de séance : THER Benoit

ADOPTION RAPPORT sur le prix et la qualité des SERVICES PUBLICS d'EAU et d'ASSAINISSEMENT 2022

DELIBERATION

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D2224-1 à D2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable, d'assainissement collectif ou d'assainissement non collectif.

Ce rapport établi par la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac dont la commune de LABROUSSE est membre doit être présenté au conseil municipal et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service dont la gestion est confiée à la CABA.

DECISION

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents:

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement 2022 de la commune de LABROUSSE;

Ce rapport sera à disposition du public pendant 15 jours.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire
le 29 septembre 2023
Reçu en Préfecture
le 02 octobre 2023
Publié ou notifié
le 02 octobre 2023

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le

ID : 015-211500855-20230929-2023_22-DE

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 29 septembre 2023

Le Maire

Gérard PRADAL

